

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, sur convocation adressée le 16 septembre 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Courville-sur-Eure sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Michèle CAT, Christine DAMAS, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Gérard HUET, Christian HULINE (suppléant de Vincent CARNIS), Patrick LAGE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Agnès PENFORNIS, Richard PEPIN, Patrick PETREMENT, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Philippe FORGE à Patrick LAGE, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Pierrette SALMON à Jérôme MEUNIER, Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Eric BRULE à Emilie BOUNOUANE, Jacky HULINE à Pierre GIGOU, Marie-Anne CHENESSEAU à Véronique THIBOUST, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE,

Absents excusés : John BILLARD, Marie-Paule DOS REIS, Jean-Luc JULIEN, Jean-Pierre POIRIER

Absente : Rebecca BRUNET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Nombre de conseillers présents : 42

Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Hervé BUISSON

DELIBERATION N°2025-178 FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE MAGNY CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU STADE ET LES TRAVAUX DE RENOVATION DE COUVERTURE DE LA SALLE DES FETES

Par délibération en date du 17 juin 2025, le conseil municipal de Magny a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à propos de l'opération concernant l'aménagement du stade.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € H.T.	Financeurs	Montant en € H.T.	%
Aménagement du stade	25 490,36 €	Commune de Magny	5 566,36 €	21,84
		Etat (DETR)	7 000,00 €	27,46
		Conseil Départemental d'Eure-et-Loir (FDI)	7 358,00 €	28,86
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (fonds de concours)	5 566,00 €	21,84
TOTAL	25 490,36 €	TOTAL	25 490,36 €	100

Par délibération en date du 9 septembre 2025, le conseil municipal de Magny a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche à propos de l'opération concernant la rénovation de la couverture de la salle des fêtes.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € H.T.	Financeurs	Montant en € H.T.	%
Travaux de rénovation de la couverture de la salle des fêtes	22 798,30 €	Commune de Magny	14 207,90 €	62,32
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)	8 590,40 €	37,68
TOTAL	22 798,30 €	TOTAL	22 798,30 €	100

Il est proposé de verser un fonds de concours à la commune de Magny correspondant à 50 % du montant du reste à charge de la commune et pour un montant maximum de 14 156,40 € concernant le financement des opérations retracées dans les tableaux ci-dessus.

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder un fonds de concours pour les opérations présentées dans le tableau ci-dessus au profit de la commune de Magny dans la limite d'un montant représentant 50 % du reste à charge de la commune et pour un montant maximum cumulé de 14 156,40 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du

Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance
Hervé BUISSON

